



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

Membre de la Commission des finances

Président du groupe d'études sur la gastronomie

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

Urgence signalée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Laurent DENORMANDIE

Ministre de l'Agriculture

Ministère de l'Agriculture

78, rue de Varenne

75 007 PARIS

Aubenas, le 3 novembre 2020

Monsieur le Ministre

Si les annonces faites par le Président de la République précisent clairement que les activités agricoles et alimentaires constituent des activités prioritaires qui doivent être maintenues pendant cette période de crise sanitaire et ne sont pas concernées par les mesures de confinement, elles posent un grave problème à notre filière oléicole française.

Alors que la saison de récolte des olives bat son plein actuellement, il convient de préciser que près de la moitié de la récolte est apportée aux moulins des oléiculteurs par des amateurs qui n'ont pas le statut d'agriculteur. Les olives sont des fruits fragiles dont la récolte ne peut pas attendre et doit se faire à bonne maturité. L'huile doit être ensuite extraite dans les 24-48 heures maximums après récolte.

De plus, des olives non-récoltées sur un arbre deviennent potentiellement des supports de propagation d'insectes et autres parasites qui participeront au développement de maladies pour la campagne 2021.

La filière oléicole française produit annuellement 5 millions de litres d'huile d'olive et 2 000 tonnes d'olives de table, et génère un chiffre d'affaires de 100 M€.

Alors que la récolte débute, si les producteurs non-agriculteurs ne peuvent se déplacer, la perte de récolte en 2020 sera de 1 500 tonnes d'huile d'olive, soit 30% de la production moyenne qui se traduira par une perte de chiffre d'affaires de 30 M€ pour la filière et surtout mettra en difficulté les moulins qui n'auront pas de matière première à transformer.

Les professionnels ont demandé aux pouvoirs publics la mise en place d'une autorisation de déplacement pour les oléiculteurs amateurs pour qu'ils puissent se rendre dans leurs oliveraies pour procéder à la récolte et la porter dans les moulins dans le strict respect des mesures de prévention de la propagation du virus pour les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Je me permets de relayer cette demande vitale pour la survie de cette filière agricole qui ne rentre dans aucun cadre des aides prévues par l'État.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette requête légitime, je vous vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Dossier Capitale pour la filière oléicole française !

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Monsieur Fabrice BRUN - Député de la 3ème circonscription de l'Ardèche

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 - Courriel : contact@fabricebrun.fr